

villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N° 2014-048

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEMBault, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission, qu'il est proposé d'élire, sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés instituées par le code des marchés publics pour lesquelles l'intervention d'une commission d'appel d'offres, d'une commission d'appel d'offres composée en jury, ou d'un jury est requise : appel d'offres, dialogue compétitif, conception-réalisation, procédure négociée, concours, système d'acquisition dynamique,

Considérant que pour les communes de 3500 habitants et plus, le Maire président ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants composent cette commission ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Mesdames Isabelle LAFON et Anne-Marie MARTINS sont désignées en qualité de scrutatrices ;

2 listes sont présentées pour l'élection des membres titulaires :

Liste 1 : Christian FOSSEYEU
Isabelle LAFON
Thierry DEBARRY
Daniel SCHREIBER

Liste2 : Annie-France VIDON
Sylvie ZANOUNE
Didier GIARD
René-Jean CULLIER DE LABADIE
Didier FABRE

2 listes sont présentées pour l'élection des membres suppléants :

Liste 1 : Monique MONTEBAULT
Catherine CASIER
Valère VILLA
Jacques LOCHON

Liste2 : Anne-Marie MARTINS

Article 1 : Election des membres titulaires de la Commission d'appel d'offres. Ont obtenu :

Liste 1 : 23 voix soit 4sièges
Liste 2 : 6 voix soit 1 siège

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Christian FOSSEYEU
Isabelle LAFON
Thierry DEBARRY
Daniel SCHREIBER
Annie-France VIDON

Article 2 : Election des membres suppléants de la Commission d'appel d'offres. Ont obtenu :

Liste 1 : 23 voix soit 4sièges
Liste 2 : 6 voix soit 1 siège

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Monique MONTEBAULT
Catherine CASIER
Valère VILLA
Jacques LOCHON
Anne-Marie MARTINS

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,
Gérard GUILLE

